

Pack DYLEM MAX

FONGICIDE CÉRÉALES



PTZ-MTZ 100-48 g/L

10 L de DYLEM®

1 l/ha de DYLEM®
100 g/ha PTZ – 48 g/ha MTZ

Azoxystrobine 250 g/L

5L d'AZOXYSTAR® 250 SC

0,5 l/ha d'AZOXYSTAR® 250 SC
125 g/ha d'Azoxystrobine

1 PACK = 10 HA



- Pérennité réglementaire
- Association de deux triazoles et d'une strobilurine
- Efficacité sur septoriose et renforcée sur rouille
- Programme économique et complet
- Homologué sur Blé, T2

FOLLOW US ON



life scientific

FONGICIDE CÉRÉALES

AVEC LES AVANTAGES DE LA FORMULATION DYLEM MAX

- **Dosage supérieur d'agent tensioactif mouillant** pour une répartition optimale sur les feuilles
- **Adjuvant huileux supplémentaire** qui booste la pénétration des matières actives et garantit une émulsification ultrafine et stable

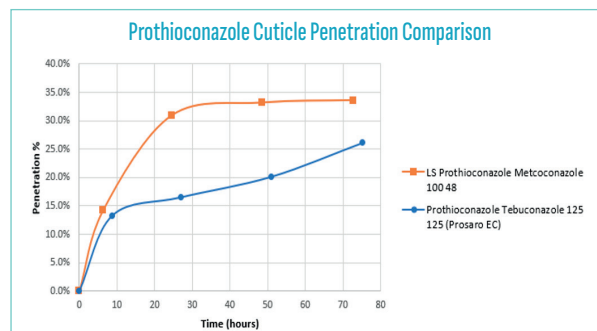


TABLEAU DES USAGES COMMUNS POUR LE PACK DYLEM MAX

Cultures	Cibles	Dose max d'emploi	Nombre max d'application	Stades d'application	DAR	ZNT aqua.
Blé tendre, Blé dur, Triticale, Epeautre	DYLEM® : Septoriose, Rouilles	DYLEM® : 1l/ha	1/an	DYLEM® : BBCH 39-49	F (BBCH 49)	Céréales d'hiver : 20 m avec DVP 5 m
	AZOXYSTAR® 250 SC : Rouilles	AZOXYSTAR® 250 SC : 1l/ha		AZOXYSTAR® 250 SC : BBCH 30 à 69		Céréales de Printemps : 20 m sans DVP

COMPLÉMENTS RÉGLEMENTAIRES

DYLEM®	AMM n° : 2240545	H302 , H315, H317, H318, H361d, H411	DRE 48 heures	Interdit sol artificiellement drainé avec + de 45% d'argile sur C. d'hiver	DSPPR 10 m	Stockage séparé Oui	Restriction mélange Oui
AZOXYSTAR® 250 SC	AMM n° : 2190634	H410	DRE 6 heures		DSR 5 m réductible 3 m	Stockage séparé Non	Restriction mélange Non

DYLEM® - AMM : 2240545 -100 g/L (10 % p/p) de prothioconazole (ISO) - 48 g/L (4,8 % p/p) de metconazole (ISO) - Contient des alcools, C9-C11, éthoxylés H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. -H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H361d : Susceptible de nuire au fœtus. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. Délai de rentrée: 48 heures après traitement. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 : Pour éviter le développement de la résistance de certaines maladies des céréales au prothioconazole et au metconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle culturale sur blé et triticale. SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages céréales d'hiver. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales de printemps. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver. Protection des personnes présentes et des résidents. Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.



ATTENTION

AZOXYSTAR® 250 SC - AMM : 2190634 - 250 g/l azoxystrobine

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH208 Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. - EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P280 - Porter des gants de protection pendant toutes les phases de mélange et de chargement. P391 - Recueillir le produit répandu. P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 – Pour éviter l'engorgement du produit ou son emballage, il y a des bacs nettoyeurs le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à l'extérieur des parcelles de ferme ou des routes. SP1 – Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobin, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'héminthosporiose. SP1 – Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobin plus d'une fois tous les deux ans. SP2 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères". SP2 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" de printemps, "graines protéagineuses" de printemps et "pois écosés frais". SP2 – Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" d'hiver, "graines protéagineuses" d'hiver, "portegraines" "graminées fourragères" et "oléagineuses" d'hiver. SP3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport au point d'eau pour les usages sur pomme de terre, "blé", orge, seigle et "crucifères oléagineuses" de printemps. SP3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "légumineuses fourragères" de printemps, "graines protéagineuses" de printemps, "pois écosés frais", "portegraines" "graminées fourragères et à gazon", "maïs" et "crucifères oléagineuses" d'hiver. SP3 – Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur porte-graines "PPAMC, florales et potagères".

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.



ATTENTION



Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou sur www.lifescientific.com/fr/ Life Scientific France - 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest - 04 69 98 23 41 - Distribution produits phytos pro - Siret : 840 763 056 000 24 - TVA : FR23 840 763 056

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELLS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.